

## CONTROLE PÉRIODIQUE DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Date de la visite : 04/03/2024

Origine du contrôle : Vente immobilière

### Coordonnées du service en charge du contrôle

SPANCCVH - Antenne des Eyzies  
28 avenue de la Forge - 24620 Les Eyzies  
Tél : 05.53.35.05.43 / Mail : g.marcel@cc-vh.fr / n.labadie@cc-vh.fr

### Habitation

Adresse : 634 Route des Feuillardiers  
Code postal : 24260 Commune : JOURNIAC  
Référence cadastrale de l'habitation : E 816

### Propriétaire

Civilité, Nom, Prénom : Madame DUPUY Victorine  
Adresse principale : 634 Route des Feuillardiers  
Code postal : 24260 Commune : JOURNIAC / France

### Occupant

Civilité, Nom, Prénom :

### Personne rencontrée

Civilité, Nom, Prénom : Madame CRAVEN Anne-Marie

### Caractéristiques de l'habitation et son environnement

Type d'habitation : Inhabitée  
Date de réalisation de la filière ANC : Environ 1983-1985  
Nombre de chambre(s) : 4  
Nombre de pièce(s) principale(s) : 5  
Nombre Equivalent Habitant : 5 EH  
Nombre de logement(s) : 1

Commentaires :

### Le terrain et son environnement

Superficie totale de la parcelle : > 10 000 m<sup>2</sup>  
Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?  Oui  Non  
Terrain inondable ?  Oui  Non  
Filière dans un périmètre de protection d'un captage d'eau ?  Oui  Non  
Commentaires :

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ?  Oui  Non  Oui  Non  
 Oui  Non  ?  
o Est-il destiné à la consommation humaine ?  
o Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :  
o Est-il déclaré ?

Commentaires :

## Modification sur l'habitation et la filière

Aucune modification	<input type="checkbox"/>
Modification(s) constatée(s) de la filière ?	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> <input checked="" type="checkbox"/> Améliorations apportées Précision(s) : <b>Mise en place d'une rehausse d'accès pour la fosse septique</b>  <input type="checkbox"/> Modification(s) nuisant au bon fonctionnement et aux performances de la filière (by-pass, transformation de certains équipements, ...) Précision(s) :
Modification de la taille et/ou de la destination de l'immeuble ?	<input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b> Précision(s) :
Modification de l'aménagement du terrain ?	<input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b> <input type="checkbox"/> Construction(s) à proximité <input type="checkbox"/> Etanchement partiel ou total des installations <input type="checkbox"/> Aménagement d'allée(s) ou de passage sur ou à proximité de la filière <input type="checkbox"/> Plantation(s) sur ou à proximité de l'épandage Autres, précision(s) :

## Caractéristiques de l'installation

Taille de la filière	<b>Volume inférieur à 20 EH</b>
<b>Dispositif de traitement par le sol en place ou massif reconstitué</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Prétraitement <input type="checkbox"/> Traitement <input type="checkbox"/> Toilette sèche	<b>Filière agréée</b>  <input type="checkbox"/> Filtre compact <input type="checkbox"/> Micro-station <input type="checkbox"/> Filtre planté
<b>Dispositif(s) annexe(s)</b>	
<input type="checkbox"/> Regard(s) de collecte <input type="checkbox"/> Regard(s) de visite <input type="checkbox"/> Regard(s) de répartition <input type="checkbox"/> Regard(s) de bouclage <input type="checkbox"/> Regard(s) de contrôle	<input type="checkbox"/> Ventilation(s) (primaire, secondaire) <input checked="" type="checkbox"/> Bac(s) à graisse <input type="checkbox"/> Préfiltre(s)
<input type="checkbox"/> Pompe(s) ou système(s) de relevage	
<b>Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel ou de dispersion) : <input checked="" type="checkbox"/></b>	
Commentaires généraux :	

## Description de l'évacuation

Destination des eaux pluviales Commentaires :	<b>Infiltration sur la parcelle</b>
Origine des effluents Commentaires :	<b>Eaux usées domestiques</b>

## Collecte des eaux usées

Eaux usées et eaux pluviales collectées séparément ? Commentaires	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b>
L'écoulement se fait-il correctement ?	<input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b> <input type="checkbox"/> <b>?</b>
Présence d'odeurs ? Si oui, citer leur localisation :	<input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b> <input type="checkbox"/> <b>?</b>
Commentaires : <b>La personne présente lors du contrôle a précisé que les WC situé dans le sous-sol ne fonctionnent pas correctement (écoulement difficile).</b>	

## Le prétraitement : Fosse septique

Volume en m <sup>3</sup> : <b>1,5 m<sup>3</sup></b>	
Matériaux : <b>Béton</b>	
Type d'eaux usées collectées : <b>Eaux vannes</b>	
Le prétraitement est-il accessible ?	Oui
Le regard du prétraitement est-il affleurant ?	Oui
L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitements se fait-il correctement ?	Oui
Présence d'odeurs ?	Non
Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération (affaissement, fissure, déformation, corrosion...) ? Si oui lesquels : <b>corrosion</b>	Oui
Etat de corrosion :	Moyen
Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est-elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ? Taux d'accumulation des boues : <b>&lt; 50 %</b>	Non
Le dimensionnement est-il adapté à la capacité d'accueil ?	Oui
<b>Commentaires :</b> La fosse septique a été vidangée le 14/06/2022 (entreprise "CROUZET et Fils", facture présentée). Absence de ventilation secondaire de fosse. Il est obligatoire de la mettre en place conformément à la réglementation. La vidange de la fosse septique doit être réalisée lorsque le volume de boues a dépassé 50% du volume utile (volume d'eau). Elle doit obligatoirement être réalisée par un vidangeur agréé (liste disponible à l'adresse <a href="https://www.cc-valleedelhomme.fr/">https://www.cc-valleedelhomme.fr/</a> , rubrique « Assainissement »).	

## Le bac à graisses

Volume en L	220 L
Type d'eaux usées collectées ou à collecter	Eaux ménagères
Matériaux	Béton
Type	Coude plongeur
Tampon du bac à graisse accessible ?	Oui
Hauteur des graisses :	faible
Le volume est-il adapté à son utilisation ?	Non
Le bac présente-t-il des signes d'altération ? Si oui, préciser :	Non
Présence d'odeurs ?	Non
Le regard du bac à graisse est-il affleurant ?	Oui
<b>Commentaires :</b> D'après la propriétaire, le bac dégraisseur collecte l'ensemble des eaux ménagères de l'habitation. Le bac dégraisseur doit être nettoyé aussi souvent que cela est nécessaire (3 à 4 fois par an en moyenne).	

## Le rejet

Type de rejet	Sous sol
Lieu de rejet prévu ou actuel	Puisard
Nature des eaux rejetées	Eaux usées prétraitées
Etat de l'exutoire ?	Absence de rejet visible
<b>Commentaires :</b> Lors du précédent contrôle, la propriétaire avait indiqué que l'ensemble des eaux usées prétraitées s'infiltraient dans un puisard.	

## Conclusion du SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Situation de la filière	Zone à enjeu sanitaire : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Zone à enjeu environnemental : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Installation	<input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente
Défaut(s) de structure	<input type="checkbox"/> Défaut(s) de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture <input type="checkbox"/> Proximité de puits privé <input checked="" type="checkbox"/> Aucun défaut
Dysfonctionnement(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Dysfonctionnement(s) majeur(s) <input type="checkbox"/> Aucun dysfonctionnement
Entretien et usure	<input type="checkbox"/> Défaut d'entretien <input checked="" type="checkbox"/> Usure de l'un des éléments <input type="checkbox"/> Défaut d'accessibilité et de dégagement des regards <input type="checkbox"/> Aucun défaut

## AVIS DU SPANC

AVIS	Non conforme
<p><u>Commentaires</u> : Le système n'est pas conforme à la réglementation actuelle, le puisard n'est pas une filière de traitement. Compte tenu de l'arrêté du 27 avril 2012 (art.4) l'installation est incomplète. Il est rappelé que la filière d'assainissement doit être constituée d'un dispositif assurant l'épuration et l'infiltration des eaux usées prétraitées. Ce dispositif est à créer et doit être adapté au sol en place et au nombre de pièces principales de l'habitation. <b>Faire une demande d'installation d'un assainissement non collectif auprès du SPANC.</b></p> <p><u>Travaux à réaliser, entretien</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un dispositif de traitement conforme à la réglementation en vigueur pour l'ensemble des eaux usées de l'habitation.</li> <li>- Ventilation secondaire de fosse septique à mettre en place en cas d'absence.</li> </ul> <p><b>Conformément à la réglementation, en cas de vente immobilière, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an pour réaliser les travaux. L'article L 1331-8 du code de la santé publique indique que "Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L. 1331-1 à L. 1331-7-1, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été [...] équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui peut être majorée [...] dans la limite de 400 %."</b></p> <p><b><u>Au titre de l'article L 2224-8 du code des collectivités territoriales, un contrôle de bon fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif sera réalisé par le service dans 8 ans.</u></b></p> <p><u>Rappel</u> : Une vidange de fosse doit être réalisée lorsque le volume des boues a dépassé 50% du volume utile (hauteur d'eau). L'entretien des préfiltres et bacs dégraisseurs doit être réalisé aussi souvent que cela est nécessaire (en moyenne 3 à 4 fois par an).</p>	
<p><u>Le Président, Philippe LAGARDE</u></p>	

# Schéma de principe de votre installation d'assainissement non collectif

Cette représentation a un but informatif, elle est basée sur les éléments constatés sur le terrain et les explications du propriétaire.  
Ce schéma ne saurait engager la responsabilité du service.

Propriétaire : Madame DUPUY Victorine

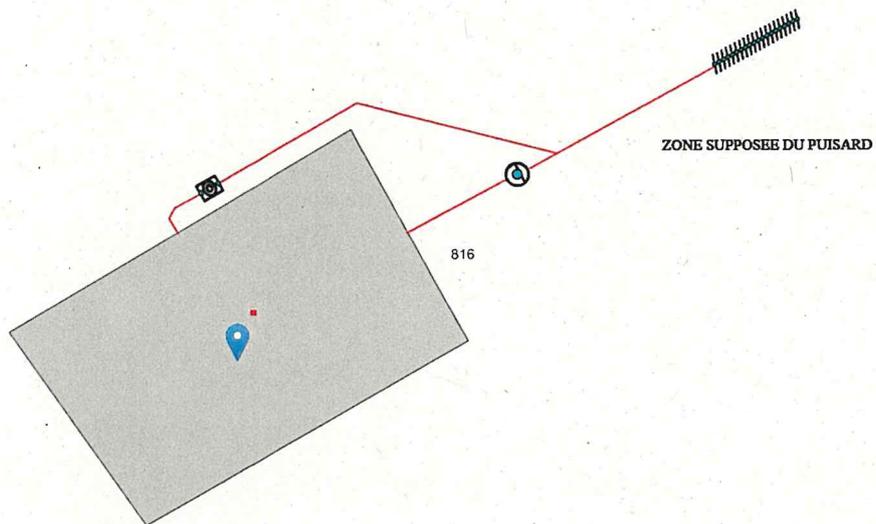
Date du contrôle : 04/03/2024

Commune  
Adresse de l'habitation contrôlée

JOURNIAC  
634 Route des Feuillardiers

Référence cadastrale

E 816





**FACTURE**

**CONTROLE D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIERE**

Nom, Prénom :

Mme CRAVEN Anne-Marie pour Mme DUPUY Victorine

Adresse de facturation : 490 West Street Biddeford – ME 04005 - USA

Date du contrôle : 04/03/2024

Adresse du bâtiment contrôlé :

634 Route des Feuillardiers – 24260 JOURNIAC



**Net à payer : 80.00€**

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT A :  
Communauté de Communes Vallée de l'Homme  
28 avenue de la forge - 24620 Les Eyzies

**PAYÉ**

*Réglée le 04/03/2024*

**Nom, Prénom : CRAVEN Anne-Marie**

**Vente 2024 SPANC : 80.00€**

Communauté de communes Vallée de l'Homme

28 Avenue de la Forge • 24620 Les Eyzies • Tél : 05.53.51.70.70 • www.cc-valleedelhomme.fr

